



BRIOUDE

INFOS

Journal d'informations de la Ville de Brioude N°11 - JANVIER 2009



ÉDITO

Le passage d'une année à une autre est souvent l'occasion de tirer des bilans et d'envisager l'avenir.

Première action mise en place par la nouvelle équipe municipale, l'**aide au permis de conduire** témoigne, comme le projet à venir de création d'une **maison des jeunes**, de notre volonté de prendre en compte les besoins et les aspirations de notre jeunesse pour favoriser son épanouissement.

Bien vivre sa ville, c'est notre ambition pour tous et cela se traduira en 2009 par divers travaux de proximité destinés à améliorer le quotidien de chacun. De grands chantiers structurants s'achèveront (Halle des sports intercommunale, création de vitraux contemporains à la Basilique), significatifs de notre ambition de doter Brioude et son territoire d'équipements modernes bénéficiant au plus grand nombre et de mettre en valeur notre patrimoine pour embellir notre ville et la rendre plus attractive. Un autre, essentiel, débutera : celui de la **station d'épuration**, investissement important et indispensable pour répondre à des besoins croissants dans le respect de normes environnementales facteur de développement durable.

C'est dans cet équilibre entre attention à vos préoccupations quotidiennes, mise en place d'infrastructures et de services de qualité pour tous, conduite d'une politique volontariste notamment dans les domaines de la culture et de l'animation que notre engagement prend corps.

Bonne année 2009 à toutes et tous.

Jean-Jacques FAUCHER
Maire de Brioude

Édito	p. 1
Grands travaux 2009	p. 2-3
Éclairage de la Basilique	p. 4
Aide au permis de conduire	p. 5
Orgue de la basilique	p. 6-7
Libre expression des groupes politiques	p. 8
Principales décisions des CM	p. 9
Brioude et le développement durable	p.10
Interview : M. René David	p. 11
Brèves et sortir	p. 12



Retrouvez, chaque semaine, toute l'actualité de votre ville sur www.brioude.fr

Avenue Pierre Mendès-France :

Aménagement du carrefour de l'avenue Mendès France avec la route de Lamothe : **121 945,60 €HT** - fin prévue avril 2009.
Reprise des réseaux Eaux Usées, Eaux Pluviales et Eau potable entre la rue du 19 mars 1962 et la rue Croix Saint-Isidore : **248 556,25 €HT** - fin prévue avril 2009.



Halle des Sports et locaux associatifs
6 millions d'euros :

Communauté de Communes du Brivadois (CCB) et Ville de Brioude à hauteur de **21,64 %**, travaux achevés en avril 2009.



• **DOMAINE INFRASTRUCTURE**
Rue du Midi : 370 000 €HT 2009.
Place du Postel : amélioration hydraulique.



Aménagement des voies
autour du Centre Hospitalier :
environ **620 000 €HT** 2009, 2010 et 2011.

Fin des travaux de restauration de la Basilique Saint-Julien phase 2 :
1 680 000 €HT (janvier 2009).

Eclairage de la basilique :
voir dossier dans ce numéro



Achèvement des vitraux contemporains :
700 000 €HT.



• **DOMAINE INFRASTRUCTURE**
Réhabilitation ou reconstruction
de la Station d'Épuration :
2009 et 2010.



• **DOMAINE BÂTIMENTS**
Aménagement de locaux pour les clubs
de Pétanque de Lyonnaise :
130 000 €HT 1^{er} semestre 2009.



Contacts :

Alain FLOUR, Service Technique
Maurice ROCHE, Maire-adjoint
André SEGUY, Maire-Adjoint
Marie-Christine DEGUY, Maire-Adjoint
Claire GAILLARD, Maire-Adjoint

BASILIQUE

Éclairage et mise en valeur

Dans le passé, plusieurs projets d'éclairage de la Basilique Saint-Julien avaient été entrepris mais malheureusement n'avaient pas donné entière satisfaction :

- mauvaise homogénéité des éclairages,
- zones d'ombre,
- mauvaise perception depuis la déviation.

Aussi, pour qu'un projet performant soit réalisé en liaison avec les travaux de restauration de la Basilique, une consultation de Maître d'Œuvre est intervenue le 4 février 2003 en application de l'article 74 II 1 du Code des marchés Publics.

Au terme de cette consultation, il a été proposé aux membres du Conseil Municipal lors de sa séance du 28 mars 2003 de retenir l'offre de M. ESCANDE et de M. SALIERI pour un montant de 15 595 € HT.

Ces deux personnes ayant de très bonnes références dans le domaine de l'éclairage de monuments historiques, ont réalisé une Etude d'éclairage de la Basilique, suivie d'un dossier de Consultation d'Entreprises et du suivi des travaux jusqu'aux essais nocturne qui se sont déroulés le 17 novembre.

Les échafaudages implantés sur la face Nord de la Basilique ne permettant pas de réaliser l'installation des projecteurs, la Consultation des entreprises a été lancée uniquement le 5



septembre 2007 et suite à ouverture des plis et analyse des offres, un marché d'un montant de 61 355 € HT a été notifié avec l'Entreprise COURTEIX le 6 novembre 2007 pour réaliser ces travaux.

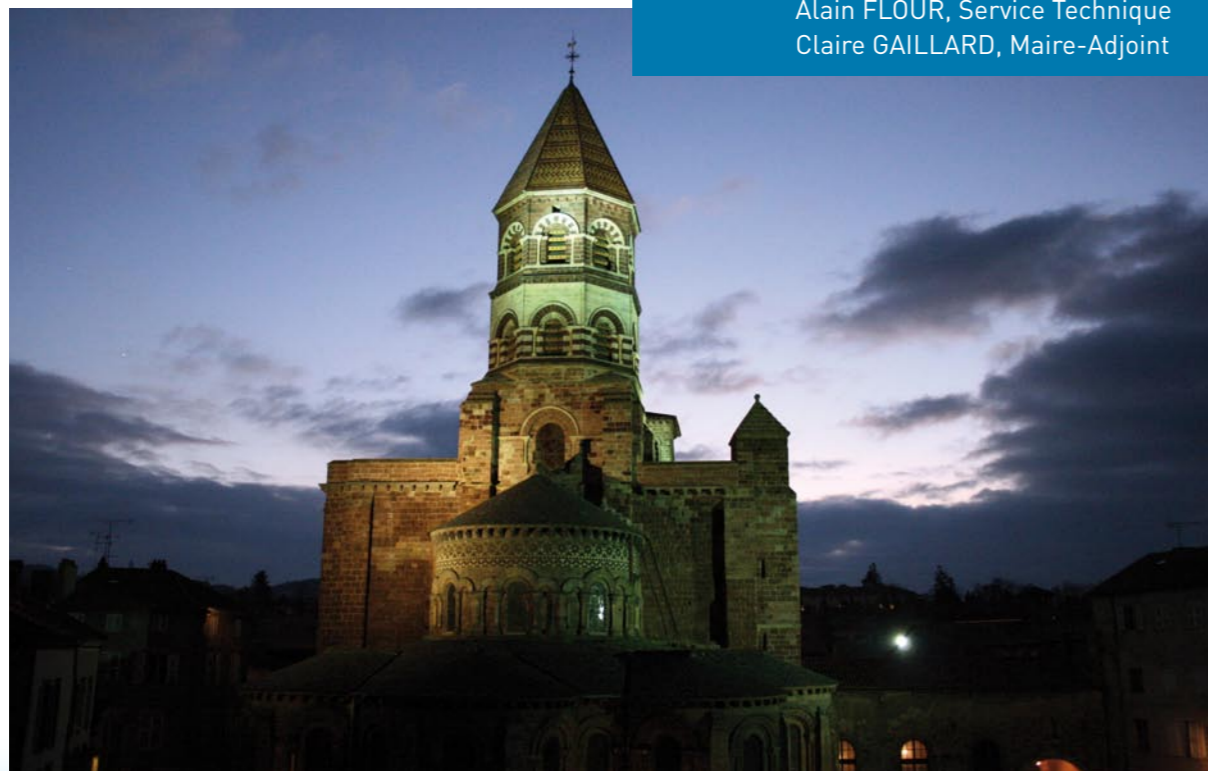
Ces derniers ont débuté le 11 février 2008 et ont suivi le rythme des restaurations de la Basilique pour être achevés le 17 novembre 2008.

Des filtres et réglages fins sont prévus dans le courant du mois de janvier 2009.

L'éclairage se veut être doux de près pour souligner les détails d'Architecture avec des teintes chaudes et suffisamment puissant et homogène pour que l'on puisse apercevoir la Basilique de loin.

Contacts :

Alain FLOUR, Service Technique
Claire GAILLARD, Maire-Adjoint



SOCIAL

Aide au permis de conduire

Le permis de conduire constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation des jeunes; son obtention contribue, en outre, à la lutte contre l'insécurité routière, qui constitue la première cause de mortalité des jeunes de moins de 25 ans. Néanmoins, elle nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de toutes les familles.



CRITÈRES OBLIGATOIRES :

- Âge : de 16 à 24 ans.
- Habitant Brioude.
- Prenant des leçons avec une des trois auto-écoles de Brioude.

CRITÈRES D'ÉVALUATION :

- Situation socio-économique : moyenne économique par jour et par personne qui tient compte de tous les revenus (salaires, indemnités, prestations...) et charges réelles du ménage (logement, prêt, énergie, eau, assurances, téléphone)
- Projet personnel ou professionnel (études, formation professionnelle, apprentissage, CDD ou CDI etc.)
- Motivation pour accomplir le service d'intérêt général et faire aboutir son projet (implication, envie de réussite...)

Contacts :

Béatrice GIRAL, Service Social
Nicolas KEMPA, Conseiller Municipal
Elisabeth STOQUE, Maire-Adjoint

La mise en place d'une bourse au permis de conduire (ou à la conduite accompagnée) pour les jeunes de 16 à 24 ans qui rencontrent des difficultés pour le financement est un moyen d'y remédier.

Le principe est d'aider ces jeunes à accéder au permis de conduire (ou à la conduite accompagnée) en participant à son financement par une aide forfaitaire conséquente, en contrepartie d'une action de chantier (service d'intérêt général) accompli dans les services municipaux. Une journée de sensibilisation sécurité routière sera aussi programmée avec les services de sécurité et de secours pour les jeunes retenus.

Le projet est porté par le service social de la Ville, chargé d'étudier les demandes selon des critères prédéterminés, à savoir :

Pour cela, un dossier de candidature est retiré en Mairie au service social et à compléter et à retourner par

le jeune. Ensuite, un entretien complémentaire est effectué avec l'assistante sociale de la ville. Le jeune doit alors présenter son projet et ses motivations qui feront l'objet d'une évaluation, permettant de classer les candidats.

Les jeunes sont choisis par une commission d'élus sur proposition du service social. Seuls sont retenus les candidats qui remplissent les critères obligatoires, qui prouvent que leur situation socio-économique ne permet pas de financer intégralement leurs leçons de conduite, qui ont un projet suffisamment défini et qui font preuve d'une motivation pour faire aboutir leur projet et s'impliquer dans ce dispositif. Ils s'engagent à accomplir entièrement le service d'intérêt général proposé, à suivre la journée de sensibilisation et à avoir une présence assidue à la préparation du permis (ou de la conduite accompagnée). Le jeune s'engage aussi à apporter en même temps que l'aide de la Ville une part de sa contribution

au financement du permis. Dans les services municipaux, le service d'intérêt général effectué est de 60 heures à effectuer par principe sur 2 semaines. Il peut s'agir d'un travail dans les services techniques (peinture, espaces verts, mise en place de matériel pour une manifestation etc.) ou à la médiathèque. Dans ce cadre, la Ville bénéficie du soutien de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, avec l'opération Ville-Vie-Vacances.

En contrepartie de ce service, la Ville accorde **une aide forfaitaire de 500 € maximum** pour le financement du permis de conduire (ou de la conduite accompagnée).

En 2008, six dossiers ont été acceptés.

L'Orgue de la Basilique réintègre le Narthex

La Commission Nationale des Monuments Historiques a émis un avis favorable au retour de l'orgue de la basilique Saint Julien dans la tribune du narthex. La décision, qui doit être entérinée par le Ministère de la Culture représente l'épilogue d'une longue démarche entreprise depuis plus de 10 ans pour redonner vie à ce mobilier, véritable élément du patrimoine culturel et religieux de la ville.



Retour sur un dossier long et difficile...

Depuis le 9 mai 1994 et le classement parmi les Monuments Historiques de la partie instrumentale de l'orgue, la Ville de Brioude et l'association Les Amis de la Basilique souhaitent une rénovation de l'instrument et son installation dans un lieu de la Basilique qui permette la meilleure sonorisation de l'instrument, la meilleure qualité acoustique et la meilleure mise en valeur patrimoniale et architecturale de l'édifice.

Depuis 10 ans, le processus a été engagé. Voici quelques grandes étapes de ce dossier sur le plan administratif :

- 13 juillet 1998 : délibération du conseil municipal pour participer au financement des études ;
- 3 juillet 1999 : convention Etat/Région/Ville de Brioude/Amis de la Basilique ;

- 19 novembre 2001 : convention annulée de par la complexité de l'opération.

Sur un plan technique, ce ne sont pas moins de 10 études qui ont été faites sur la meilleure localisation de l'orgue, illustrant la complexité du sujet et ses enjeux multiples. Après ces nombreuses études et de multiples discussions et débats, le conseil municipal de Brioude, lors de sa séance du 31 mars 2006, a décidé de saisir la Commission Nationale des Monuments Historiques.

Une attente et une mobilisation forte à Brioude

Le Conseil Municipal, la paroisse, l'association Les Amis de la Basilique, les associations culturelles et, d'une certaine manière, l'ensemble des Brivadois, très attachés à la Basilique Saint-

Julien, édifice majeur de la ville qui contribue à sa renommée, souhaitaient vivement qu'une solution soit trouvée pour se réapproprier un élément important du patrimoine culturel et religieux de Brioude. Il y a eu notamment une forte mobilisation des Amis de la Basilique, association créée il y a 20 ans et qui organise tous les ans des concerts pour recueillir des fonds destinés à favoriser la réhabilitation de l'instrument. La durée d'instruction de ce dossier, les différentes initiatives lancées et le fait qu'aujourd'hui deux solutions se dégagent, renforçaient l'attente de la population et notamment des acteurs directement concernés de voir ce projet enfin aboutir.

La localisation de l'orgue

A la suite des dernières études, deux possibilités étaient en balance pour l'emplacement de l'orgue :

- la première concerne la nef latérale nord,
- la seconde la tribune du narthex.

La Ville, la paroisse, les associations et la population militaient pour la seconde solution.

En effet, le choix de la nef latérale nord avait entraîné une création d'éléments nouveaux risquant de déséquilibrer l'harmonie de l'édifice et ne permettant pas la meilleure exposition de l'orgue. En outre, dans cette partie de l'édifice, l'instrument aurait souffert d'une présence proche du système de chauffage qui nuirait à sa conservation.

Au contraire, l'installation de l'instrument dans la tribune du narthex, où il se trouvait à l'origine, lui conserverait toute sa dimension naturelle et n'entraînerait pas de modifications gênantes au niveau de la Basilique.

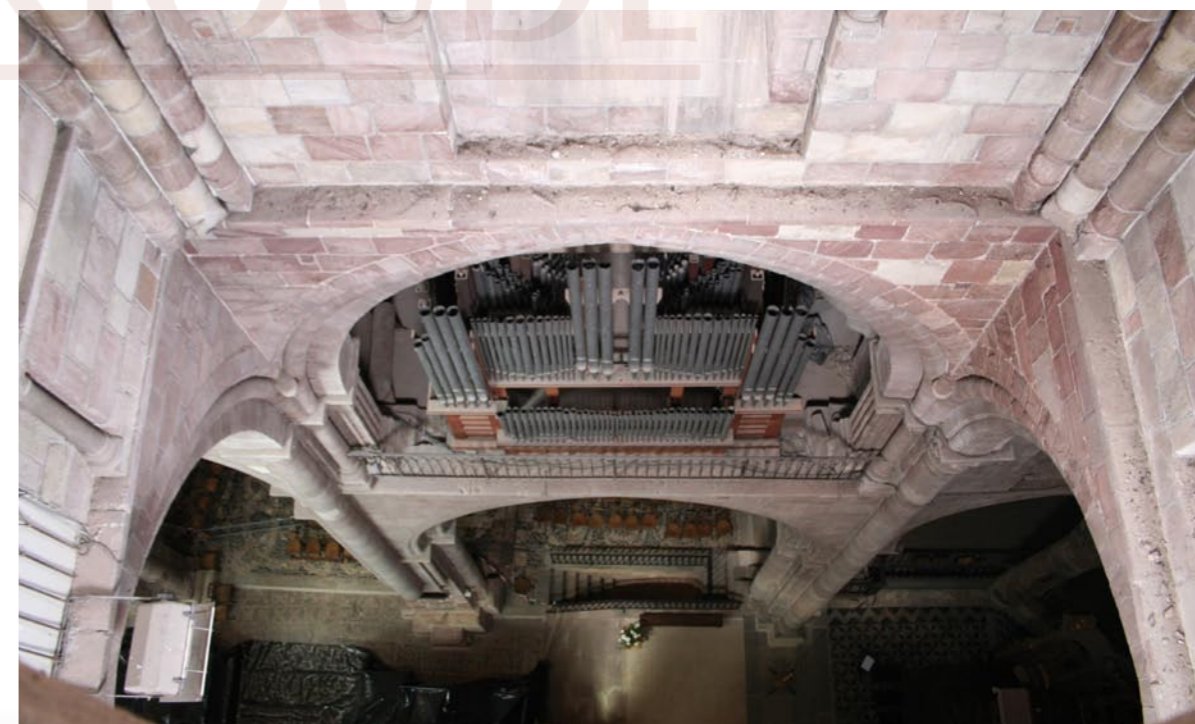
Le choix du narthex remportait donc l'adhésion des Brivadois avec toutefois quelques réserves.

Il importe tout d'abord que la solution retenue permette l'accès à la Chapelle Saint-Michel, permette aussi au public de découvrir la nef central depuis le narthex et permette enfin à la voûte romane partiellement cachée d'être toutefois toujours perceptible.

Ainsi en a décidé la Commission nationale des Monuments Historiques. C'est une satisfaction pour tous, brivadois mais également visiteurs et touristes, puisque l'orgue ne peut que renforcer l'attrait déjà important de la basilique. En attendant que ce dossier suive son cours, la municipalité réfléchit à la création d'un buffet de création contemporaine pour accueillir dans les meilleures conditions dans sa nouvelle localisation, l'orgue de la basilique...

Contacts :

Alain FLOUR, Service Technique
Claire GAILLARD, Maire-Adjoint





TRIBUNE LIBRE

Groupe Majorité - Groupe Opposition

MAJORITÉ

Les habitants de Saint-Beauzire, et plus largement ceux de la région brivadoise, expriment leur inquiétude depuis l'annonce par la presse d'un projet d'implantation d'un centre de valorisation et de traitement des ordures ménagères sur notre territoire. Je souhaite vous faire part de mes réflexions à ce sujet.

Je suis sensible à cette inquiétude qui est légitime et, en tant que président de la Communauté de Commune du Brivadois (CCB), je reste attentif aux interrogations de tous. Effectivement, un tel projet d'installation mérite que l'on s'interroge.

A ce jour, la CCB ne dispose pas d'éléments précis et n'est pas partie prenante à ce dossier et ceci pour deux raisons :

1. Pour des raisons de compétence

En matière de déchets, je rappelle que ni les communes, ni la CCB n'exercent la compétence relative à la collecte et au traitement des ordures ménagères. Cette mission a été confiée depuis longtemps au SICTOM Brioude-Issoire qui, du reste, l'exerce de façon tout à fait satisfaisante.

La politique de traitement des déchets ménagers doit être définie dans le cadre de Plans Départementaux d'Élimination des Déchets Ménagers. Dans la mesure où nous appartenons au SICTOM Brioude-Issoire qui regroupe des collectivités de Haute-Loire et du Puy-de-Dôme, notre territoire relève du Plan Départemental du Puy-de-Dôme.

2. Parce que le projet de Saint-Beauzire relève de l'initiative privée

Une entreprise privée spécialisée étudie un projet qui serait mis en œuvre sur un terrain appartenant à un propriétaire privé avec son accord. Certes un tel projet doit respecter une réglementation précise et suivre une procédure avant d'obtenir l'autorisation d'exploiter. Nous sommes encore loin de cette échéance.

Projet de centre de tri et d'enfouissement du groupe Pizzorno sur le site de Vazeillette (Commune de Saint-Beauzire)

Un projet qui concerne également Brioude et l'ensemble du Brivadois. Comme d'autres élus du Brivadois, c'est d'abord par des indiscretions que nous avons entendu parler de ce projet courant octobre. Projet qui, par la suite, a été confirmé par les représentants de la Société Pizzorno eux-mêmes.

De quoi s'agit-il ?

Un projet de centre de tri et d'enfouissement de déchets ménagers et assimilés sur le site de Vazeillette, au bas de la commune de Saint-Beauzire. Un projet qui inquiète de par sa nature mais surtout par son ampleur, la Société Pizzorno maîtrisant plus de 60 hectares sur un domaine qui en compte 130.

En quoi ce projet concerne-t-il Brioude et l'ensemble du Brivadois ?

Comme tout projet de cette nature, les impacts locaux

Je voudrais aussi, en tant qu' élu mais aussi en tant que citoyen, attirer l'attention de tous sur le problème de fond : celui de la croissance de nos déchets ménagers. En 2000, nous produisons en Auvergne, en moyenne, 496 kg de déchets par an et par habitant et en 2008, environ 550 kg par an et par habitant.

Cette croissance continue, ne peut pas nous laisser indifférent ; nous sommes tous responsables de cette situation. Il faut d'abord réfléchir à la réduction de nos déchets. On sait que le Grenelle de l'Environnement a fixé des objectifs à cet égard.

Nous avons, nous élus, le souci de trouver les solutions les meilleures pour leur collecte et leur traitement. Il y a toujours eu des décharges, longtemps sauvages, puis contrôlées. Aujourd'hui ces décharges sont interdites et l'on ne peut que s'en féliciter. Tout le monde sait également que les centres de traitement actuels arrivent à saturation ou sont déjà fermés (exemple de La Taupe).

Nous devons exporter nos déchets de plus en plus loin. Ce transport sur de longues distances apparaît déraisonnable. Il semblerait logique de trouver des structures d'élimination pour un territoire déterminé, comme cela va être fait pour la région de Saint-Flour. Un service adapté à nos besoins limiterait le coût pour le contribuable, serait dans une logique de développement durable et exclurait un projet surdimensionné.

On ne peut indéfiniment, par facilité, choisir d'envoyer nos déchets dans le jardin du voisin, pas plus qu'il ne serait acceptable que des voisins amènent les leurs dans le nôtre.

La vraie question est de savoir ce que nous allons en faire. Ce sujet exige une réflexion collective et il me semble que les solutions ne peuvent qu'être consensuelles.

Jean-Jacques FAUCHER et la majorité municipale

seront importants (consommation d'espace agricole, destruction d'un paysage bocager exceptionnel, impact sur le bassin versant de la vendange, nuisances sonores...).

Mais c'est surtout l'image globale, non seulement de la Commune de Saint-Beauzire, mais aussi des communes voisines de Brioude et du Brivadois, qui risquent d'en souffrir vu l'ampleur exceptionnelle du projet : soixante hectares qui pourraient à terme, devenir un des sites d'enfouissement les plus importants du massif Central voire de France.

Quelle contradiction avec les efforts menés par tous en Brivadois dans le domaine du tourisme ou pour une agriculture respectueuse de l'environnement, ou bien encore pour la valorisation de notre patrimoine bâti dans le cadre du Pays d'Art et d'Histoire.

Jean-Noël LHERITIER, Andrée JARRE, Alexis JULLIARD, Michèle FAUCHER, Guy PEGON, Annick ROMAN, Serge LONGEON



VIE MUNICIPALE

Principales décisions prises lors des Conseils Municipaux du 4 juillet, du 25 septembre, du 24 octobre 2008

Conseil Municipal du 4 juillet 2008

Présentation de la bourse au permis de conduire

Le principe d'aider les jeunes de 116 à 24 ans qui rencontrent des difficultés financières pour accéder au permis de conduire est adopté. Le principe est d'aider ces jeunes à accéder au permis de conduire (ou à la conduite accompagnée) en participant à son financement par une aide forfaitaire conséquente, en contrepartie d'une action de chantier (service d'intérêt général) accompli dans les services municipaux (voir page sociale).

Subventions aux associations

L'ensemble des subventions ont été votées à l'unanimité par les conseillers municipaux. Le montant voté de 122.692 € concerne les subventions ordinaires et celui de 68.038 € concerne les subventions exceptionnelles.

Ce montant tient compte de l'ensemble des subventions versées au titre de l'année 2008 (hors dossiers non présentés).

Réhabilitation ou reconstruction de la station d'épuration : marché d'études

La station d'épuration a été construite dans les années 1970 et dimensionnée à l'époque pour 40.000 Equivalents habitants avec une filière de type boues activées.

Depuis plusieurs années, la conduite de cette station est très sensible et délicate car elle est soumise à de fortes variations de charges, de PH et de débit.

Aussi, face à cette situation, la Commune a décidé de consulter le 15 décembre 2006 des maîtres d'œuvres pour pouvoir effectuer un diagnostic complet ainsi qu'une Etude prospective de la Station. L'étude réalisée par la société PÖYRY retenue en février 2007 par la Commission d'Appel d'Offres a été rendue le 5 juillet 2007 et prévoit comme meilleure solution, tant en investissement qu'en fonctionnement, de reconstruire la station d'épuration sur le site actuel avec une capacité de traitement de

40.000 EH et un respect des niveaux de rejets définis par l'Arrêté DIPE n°2005-085 du 18 janvier 2005.

Conseil Municipal du 25 septembre 2008

Eclairage et rétrocession des futurs espaces publics et réseaux du lotissement le Clos Bel-Air

Dans le cadre des travaux de création du lotissement de 10 lots « le clos Bel-Air » sur une poche de terrain de 8.759 m², la ville va se substituer au lotisseur, la SARL ALIAS pour la partie électrification. En effet, la ville adhérant au Syndicat d'Électrification, elle peut être subventionnée à hauteur de 50% alors que le promoteur ne peut y prétendre. Les travaux concernés seront donc confiés au Syndicat d'Électrification.

Restructuration des réseaux avenue Pierre Mendès France

Dans le cadre des lourds travaux à réaliser avenue Pierre Mendès France, le Conseil Municipal se prononce sur ce dossier et sollicite l'Agence de l'Eau et le Conseil Général de la Haute-Loire pour l'aider au financement des réseaux EU et EP et sollicite de nouveau le Conseil Général pour l'aider au financement de la réfection du réseau d'eau potable et des branchements.

Conseil Municipal du 24 octobre 2008

Installation d'un nouveau Conseiller Municipal

Suite à la démission pour raison professionnelle de Sophie Darbeda liée à l'éloignement géographique de ses obligations professionnelles, il est procédé, conformément à l'article L270 du Code Electoral, à l'installation de Monsieur Patrice Durand, 23^{ème} sur la liste électorale. Il se voit attribuer les mêmes compétences que celles de Mademoiselle Darbeda et siègera dans les mêmes commissions (Culture, Animation, Sport, Affaires scolaires, et Affaires Sociales).

Motion concernant la ligne ferroviaire Paris Nîmes

Dans le cadre de l'action menée par l'Association des Elus pour la Défense du Cévenol et de la ligne Paris Nîmes dont Jean-Jacques FAUCHER est le Président, Le Conseil Municipal a décidé de préciser son engagement par le vote d'une motion :

- affirme son attachement à cette ligne ;
- demande une information objective sur l'état réel des ouvrages d'Art et sur la nature des travaux programmés sur cette ligne, en particulier sur le tronçon Langeac/Langogne ;
- soutient la proposition du Conseil régional D'auvergne de mis en œuvre d'un « Plan Rail Auvergne » ;
- rappelle l'importance pour le trafic voyageurs de cette liaison ferroviaire pour différentes catégories de population (touristes, étudiants etc) ;
- s'oppose à toute suspension, même ponctuelle du trafic sur le tronçon Langeac/Langogne ;
- demande en concertation avec les régions Auvergne et Languedoc Roussillon à la SNCF et à RFF que soit inscrite dans le projet de loi du Grenelle, la non fermeture des lignes SNCF en services."

Subvention « Aide à l'Encadrement »

Lors de sa séance du 4 juillet 2006 le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité les objectifs et principes d'une aide aux associations brivadoises pour l'encadrement des jeunes domiciliés sur la commune. C'est ainsi, cette année, que 13.7347,60 € ont été accordés aux associations éligibles.

Contact :

Julien NAJDJL,
Secrétariat du Maire

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Brioude et le développement durable : l'impression

Conformément à son projet, la municipalité s'est engagée dans une démarche de développement durable. Si chacun à son niveau fait un effort, c'est la planète entière qui respire mieux !

Peut-être l'avez-vous remarqué, ce nouveau Brioude Info a une particularité : il est imprimé sur papier PEFC.

Qu'est ce que cela signifie ?

Tout le monde sait qu'il est important de porter une attention toute particulière à nos forêts dont est issu le papier nécessaire à nos impressions.

Les activités de communication, à travers la réalisation et la diffusion de publication (brochures, plaquettes, rapports, guides papiers ou électroniques...) contribuent de manière significative à divers impacts environnementaux. : Consommation de ressources naturelles, (énergie, papiers, emballages...) utilisations de produits dangereux (encres, solvants...), production de déchets, pollution liée aux transports...

Ainsi, la ville de Brioude a souhaité s'orienter vers des papiers dits « écologiques ».

C'est pourquoi, il a été décidé pour nos impressions d'utiliser du papier PEFC (program for Endorsement of Forest Certification schemes): cette organisation s'efforce de promouvoir, partout, des pratiques forestières compatibles avec la protection des ressources forestières et le bien-être économique et social des populations concernées. La certification donne l'assurance que chaque forêt certifiée est bien gérée selon les règles établies par les professionnels et les usagers.

De même, la norme de production ISO 14001, publiée en 1996, est une norme internationale qui s'applique à tous les types d'organisations (entreprises industrielles, de services etc.) quelles que soient leurs tailles et leurs activités. Le concept de base de cette norme repose sur l'amélioration continue des performances environnementales.

Un référentiel de gestion de l'environnement a été créé dès 1993 : EMAS a été conçu pour doter les entreprises européennes les plus ambitieuses d'un cadre et d'outils qui leur permettent de promouvoir le sérieux de leurs engagements dans le domaine de la protection de l'environnement.

La ville de Brioude a opté, pour son papier au quotidien, pour un papier 100% recyclé dont le papetier est affilié à l'éco-audit européen « EMAS » et certifié pour sa production qui préserve l'environnement selon la norme ISO 14001.

Afin de compléter cette démarche, il convient dans le cadre du processus d'impression de s'adresser à des professionnels de l'impression qui se sont engagés dans cette démarche de développement durable : c'est le label imprim'Vert.

Reconnue par l'ensemble des acteurs de l'industrie graphique, la marque Imprim'Vert, c'est :

- une volonté commune de réduire les impacts environnementaux liés aux activités de l'imprimerie ;
- un réseau national, fort de nombreux référents, accompagnant les imprimeurs dans leur démarche environnementale ;
- un engagement de résultat garanti par un cahier des charges national unique et par un règlement d'usage de la marque.

Cette volonté de s'engager dans cette éco-citoyenneté se traduit par la consultation d'imprimeurs qui bénéficient de ce label. Car commander des impressions auprès d'un prestataire bénéficiant du label Imprim'Vert®, c'est la garantie que le processus de fabrication correspond aux normes de préservation de l'environnement.

Régulièrement, sur le site internet, dans Brioude Info, nous vous tiendrons informés des démarches que nous menons dans ce domaine pour le bien-être de tous et de la planète.



Contacts :

Olivier DESSARD, Communication
Marie-Christine DEGUI, Maire-Adjoint

RENCONTRE avec René David



René DAVID par lui-même

René DAVID le dit lui-même : il a eu la vie qu'il souhaitait !

Une vie consacrée à l'écriture sous toutes ses formes : paroles de chansons, opéras, théâtres musicaux, bandes dessinées, contes, romans, fables pour enfants ...

Loin de l'agitation parisienne « riche en rencontres humaines diverses et variées », où il a passé la majeure partie de sa vie, nostalgique et amoureux de ses vacances d'enfant passées à Brioude chez un oncle dentiste, ce Dieppois d'origine profite pleinement de sa retraite.

Ses difficultés à se déplacer, il a quand même 90 ans !, sont compensées par une agilité et une course effrénée à l'écriture, jouant avec les mots : écrivain dans l'âme depuis son plus jeune âge. Enfin, il arrivait à son but premier : il entrait, juste après la Libération, à la Radiodiffusion Française et principalement à Radio France Internationale. Devenant ainsi homme de radio, son univers est toujours peuplé de textes écrits ou à écrire.

L'une de ses dernières œuvres : une chanson sur l'Allier où transparait son amour pour cette rivière dans laquelle il se baignait régulièrement plus jeune. « Pas folle à lier l'Allier », pas fou non plus René, modeste mais talentueux, obstiné dans son insatiable envie d'écrire, d'imager ses sentiments, de les faire jouer sur le papier en maniant les expressions croustillantes, les associations surprenantes pour le plus grand plaisir des amateurs de la langue française.

Les lecteurs de la Ruche peuvent d'ailleurs lire régulièrement depuis plus de 10 ans, son billet mensuel : histoire, conte ou s'entremêlent réflexions philosophiques, dramatiques ou amusantes, en fonction de son humeur et de l'actualité qu'il suit quotidiennement avec attention. Toujours cette passion d'écrire sous toutes ses formes.

Brioude Info a eu envie de vous présenter ce Monsieur de l'écriture, figure brivadoise par adoption. Mise en musique et chantée par l'excellent Romain Didier, nous vous permettrons d'écouter cette création « l'Allier », dernière sauvagonne des rivières du pays, lors des fêtes de fin d'année. Mais prenez déjà le temps d'en savourer les paroles et vous comprendrez que René David est bien un homme d'amour... des mots, des hommes, des sentiments, de la vie tout simplement, « point du tout dingue folle »...

PAROLES

L'Allier

D'abord simple ruisseau tout juste elle ruisselle
Puis grandit de plus belle Auvergne est son drapeau
La voici maintenant que son lit elle creuse
Pour des heures heureuses lorsque la nuit descend
Et quand soleil revient, chante sa joie de vivre
De vivre libre libre aujourd'hui et demain

Pas folle à lier, l'Allier
Point du tout dingue folle coule sans se lasser
C'est sa vie, c'est son rôle
Allez, allez l'Allier
Même si tu rêvais de t'appeler Volga
Allez, va fissa, fissa

Sans barrage rageant et sans digue dondaine
Poursuit dans la grand plaine son voyage d'errant
Limagne elle connaît, c'est elle qui l'a faite
Semaines et jours de fêtes de sable et de galet
Et puis salut l'ami vers saint histoire ancienne
Et sa vieille rengaine vici vini vini

Pas folle à lier l'Allier
Point du tout dingue folle
Coule sans se lasser
Comme l'oiseau s'envole
Allez, allez l'Allier
Même si tu rêvais de t'appeler Volga
Allez, va fissa, fissa

T'en a pas la berlue et bien sa sœur frangine
Noir que l'on devine au milieu des feuillus
Chanter les Cormorans pour cette retrouvaille
De sœurs qui vaillent que vaillent qui ont le cœur content
Et qui vont en même temps découvrir le mystère
Superbe et millénaire d'un immense océan

Pas folle à lier l'Allier
Point du tout dingue folle
Tu peux enfin souffler, t'as gagné ton pactole
Et tu mérites ainsi
Le beau nom qu'on te donne
Dernière sauvagonne des rivières du pays
Dernière sauvagonne des rivières du pays
Allez, va viva, viva
Tant pis pour la Volga

JANVIER 2009

Mardi 6 janvier

CINE CLUB - 20h15, Cinéma le Paris
« O BROTHER » de Joël COEN

Mardi 20 janvier

CINE CLUB - 20h15, Cinéma le Paris
« L'EVENTAIL DE LADY WINDERMERE »
de Ernst Lubitsch

SAISON CULTURELLE

Vendredi 23 janvier

Tony Bonfils Quintet - Musique (jazz)

FÉVRIER 2009

Mardi 3 février

- CINE CLUB - 20h15, Cinéma le Paris
« NUE PROPRIETE » de Joachim Lafosse
- CINE CLUB - 20h15, Cinéma le Paris
« LE GAUCHER » de Arthur Penn

SAISON CULTURELLE

C'Chouette en Février

Halle aux grains - 20h45

Vendredi 13 février

« LE JOURNAL DE GROSSE PATATE » Théâtre - Familial
- par Le Petit Atelier

Vendredi 20 février

« POUR CEUX QUI RESTENT »
Théâtre - Comédie tout public

Vendredi 27 février

« ROSE ET GAROU »
Théâtre LATITUDS
Théâtre et Pérégrinations

MARS 2009

SAISON CULTURELLE

PRINTEMPS DES POETES

Vendredi 6 mars

- Thème national : EN RIRE
18H30 : Apéro Poésie
DECLAMATION PAR DES AUTEURS
LOCAUX - GRATUIT



- 20H45, Halle aux grains
« TRAFIC » de Louis Calaferte
par le Théâtre du Mayapo - Théâtre et Poésie

Samedi 7 et dimanche 8 mars

1^{ère} foire au matériel de puériculture
organisée par MASS'N FIT - Salle de l'Instruction

Mardi 10 mars

CINE CLUB - 20h15, Cinéma le Paris
« LE MARIAGE DE TUYA » de Wang Quan'an

Mardi 24 mars

CINE CLUB
20h15, Cinéma le Paris
« J'AI TOUJOURS REVE D'ETRE UN GANGSTER » de Samuel Benchetrit



BRÈVES

Inauguration de la Maison de Mandrin

Après 8 mois de travaux d'un montant de 176.000 €HT, la Galerie d'Exposition Municipale a été inaugurée en septembre 2008 et offre désormais 247 m² d'exposition ainsi qu'un accès pour les Personnes à Mobilité Réduite grâce à un cheminement adapté.

Conférence de Robert Lafayette

Suite au concours « Marquis de Lafayette », mis en place entre élèves de la Haute-Loire et de Louisiane, la ville a eu l'honneur de recevoir en mairie les étudiants primés du collège et du lycée Lafayette et de l'institution Saint-Julien, associés à des établissements américains. Robert LAFAYETTE, professeur américain de Français à l'Université de Louisiane a ensuite tenu une conférence portant sur une comparaison des systèmes éducatifs américain et français.

Inauguration des locaux de l'UDAF et du SICALA

Une opération de réhabilitation, menée depuis 2004, par le Foyer Vellave a permis la réalisation de 6 logements sociaux, la Ville de Brioude prenant en charge l'aménagement intérieur du rez-de-chaussée. Ainsi ces deux organisations à vocation sociale ont pu y être logées.

Concours de décoration des villes du Tour de France

Bravo au service des espaces verts de la ville ! La ville de Brioude prend la 8^{ème} place (sur plus de 50 villes candidates) du concours de décoration organisé par Doublet, le partenaire du Tour de France. Un bel encouragement pour ce service qui s'est particulièrement impliqué dans la décoration de la ville à l'occasion de l'accueil du départ de la 7^{ème} étape du Tour de France cet été et a ainsi contribué, à son niveau, à la pleine réussite de cet évènement.

Kakémono du Tour de France 2008

Les kakémonos du Tour de France ont été décrochés de nos rues pour faire place aux décorations de Noël. Il en reste à votre disposition à la Mairie ! S'adresser au service communication. Jusqu'à épuisement du stock !

Toutes les informations détaillées sur :
www.brioude.fr

Mairie de Brioude

Tél. : 04 71 74 50 00 Fax : 04 71 74 93 98
E-mail : accueil@ville-brioude.fr
Site internet : www.brioude.fr

Horaires : du lundi au vendredi

le matin de 8 h 30 à 12 h
l'après-midi de 13 h 30 à 18 h
(sauf le mercredi : 17 h 30)
Samedi de 8 h 30 à 12 h :
permanence état civil